Mis en ligne le 20 mars 2025

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 007-280712001-20250115-2025_02-DE

SDIS 07 Ardèche
SAPEURS-POMPIERS
Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-02

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1er vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzière (en visio)
Monsieur Laurent Marce, 3ème vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux
Madame Sandrine Genest, 2ème vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas.

Assistés de :
Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours,
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours,
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources.

Objet : Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de poste

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant les postes susceptibles d'être transformés au sein de l'établissement, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs,

1. **Ajustement de la qualification des emplois suite à vacance d'emploi**

Filière administrative

Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe sera vacant à la suite de la mutation d'un agent au 24 janvier 2025. Dans le cadre du jury de recrutement du poste de gestionnaire ressources humaines, la candidature d'un agent au grade d'adjoint administratif a été retenue. Ainsi, il est nécessaire de procéder à la régularisation du tableau des effectifs.

Aussi, je vous propose de procéder :

→ à la suppression de :
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er février 2025

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 007-280712001-20250115-2025_02-DE

→ à la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif à compter du 1er février 2025

Suppression			**Création**			
Grade	*Cat*	*Nombre*	*Grade*	*Cat*	*Nombre*	*N° de poste*
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	Adjoint administratif	C	1	222-ADM-C

Cette modification engendre un gain mensuel chargé pour l'établissement de 166€ par mois soit 1826€ pour l'année 2025 (sur 11 mois).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la suppression et la création de postes telles que déclinées ci-dessus
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Le président
du conseil d'administration

Pierre Maisonnat